

Association n° W061005229

La Roquette sur Siagne le 24 juin 2019

M. Patrick GANDIL

Directeur Général de l'Aviation Civile
50 rue Henry- FARMAN
75720 Paris Cedex 15

Objet : Réunion Publique Aéroport Cannes-Mandelieu - Commission Consultative de l'Environnement – Projet d'arrêté restrictif

Monsieur le Directeur Général,

Permettez-moi de vous remercier, au nom des 200 personnes qui y ont participé, d'avoir mandaté M. Yves Tatibouet pour vous représenter à la Réunion Publique sur les nuisances aériennes de l'aéroport de Cannes-Mandelieu tenue le 11 juin à Mougins en présence des maires de 4 communes riveraines (2 autres étant représentées) et de 2 conseillères départementales.

Certes, les annonces sont restées bien en deçà des attentes des participants, mais le simple fait de pouvoir questionner des responsables de la DGAC en direct était un élément fort de cette réunion et a permis de montrer que votre administration ne reste pas enfermée dans une tour d'ivoire en ce qui concerne les attentes des riverains de l'aéroport de Cannes-Mandelieu.

Cela ne compense cependant pas le manque de concertation chronique avec les associations de riverains, manque de concertation qui conduit à proposer des amendements aux procédures existantes qui ne sont pas en ligne avec les demandes exprimées de longue date ; j'en veux pour exemple le projet d'arrêté restrictif, dévoilé en Commission Consultative de l'Environnement du 7 juin, sans consultation préalable, sur lequel j'ai été amené à attirer l'attention du président de l'Acnusa (copie de correspondance jointe).

Enfin, dans un souci de transparence, nous avons demandé formellement et à plusieurs reprises à ce que les riverains, soutenus par les élus, puissent avoir accès aux données brutes de l'Aviation Civile en ce qui concerne les trajectoires, comme cela existe en région parisienne avec l'accès au système vitrail. Nous avons effectué une demande identique en ce qui concerne l'accès aux données brutes des capteurs de bruit présents sur la plateforme aéroportuaire.

Votre soutien à notre démarche qui procède des préconisations du rapport annuel 2019 de l'Acnusa sur la transparence des informations entre l'administration, les riverains et les opérateurs aéroportuaires serait grandement apprécié.

Veillez agréer, M. le Président, l'expression de notre considération distinguée,



A. Dauphin
Président ADNA
Administrateur UFCNA

Tél: 06 03 72 23 16 Email : albert.dauphin@adna06.fr

Copie (sans PJ) :

- M. Bernard GONZALEZ, Préfet des Alpes Maritimes**
- Mme Anne FRACKOWIAK-JACOB, Sous-Préfète des Alpes Maritimes**
- M. Yves TATIBOUET, DSAC-SE**
- M. Gilles LEBLANC, Président de l'Acnusa**

Mme Chantal BEER-DEMANDER, Présidente UFCNA

PJ :

- 1) Lettre ADNA au président de l'Acnusa en date du du 18 juin 2019**
- 2) Lettre du président de l'Acnusa à l'ADNA en date du 21 juin 2019**